



Établissement Public Territorial
du Bassin de la Meuse



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



EDITO

Le mot du
Président

En ma qualité de Président de l'EPAMA - EPTB Meuse, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2019.

Elu à ce poste en avril 2018, je suis accompagné dans ma mission de M. Edouard Jacque, conseiller régional Grand Est et 1er vice-président ainsi que de Mme Danièle Combe, conseillère départementale de la Meuse et 2ème vice-présidente. Je remercie d'ailleurs ici les membres du Comité syndical qui nous font confiance.



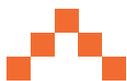
Comme vous le lirez dans les pages qui suivent, l'année 2019 aura été marquée par la montée en puissance de notre établissement : de plus en plus de collectivités nous font confiance en adhérant à notre EPTB (page 6) ou en lui déléguant leur projet GEMAPI (pages 20 à 28).

Cela témoigne d'une prise de conscience progressive : les inondations, la qualité de l'eau de nos rivières et la préservation de la biodiversité sont traitées de manière plus pertinente lorsqu'elles sont vues à l'échelle du bassin versant.

Dans cette lignée et afin de poursuivre son développement au service de ses membres, notre établissement a recruté un technicien rivière et l'a installé fin 2019 dans les locaux de la communauté de communes du Sammiellois. Sa mission est de suivre les projets et de conseiller les membres de l'EPAMA du département de la Meuse.

Merci d'avance pour votre confiance et votre volonté de travailler ensemble au respect de la Meuse et au bien-être de ses riverains.

Boris Ravignon,
Maire de Charleville Mézières,
Président d'Ardenne Métropole
et Président de l'EPAMA EPTB Meuse



Qu'est-ce qu'un
EPTB ?

Statutairement, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin sont des syndicats mixtes ouverts.

A l'échelle du bassin versant, ils ont d'abord pour mission de faciliter :

- la prévention des inondations,
- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.

Ils ont en particulier la mission d'assurer la cohérence des actions des collectivités dans leur lutte contre les inondations.

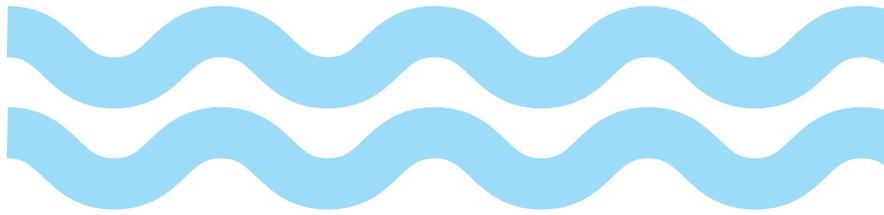
Les EPTB contribuent également à l'élaboration des SAGE. Ils assurent de plus la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des EPAGE. Par ailleurs, ils peuvent assurer, par transfert ou délégation, tout ou partie de la compétence GEMAPI. Enfin, ils peuvent définir un projet d'aménagement et d'intérêt commun.

SOMMAIRE



Edito	
<i>Le mot du Président.....</i>	<i>2</i>
<i>Qu'est-ce qu'un EPTB ?.....</i>	<i>2</i>
<i>2019 au fil des finances.....</i>	<i>4</i>
<i>...et au fil de l'eau.....</i>	<i>5</i>
<i>La gouvernance de l'EPAMA.....</i>	<i>6</i>
<i>Les nouveaux adhérents.....</i>	<i>6</i>
<i>Les mouvements de personnel.....</i>	<i>7</i>
<i>La compétence GEMAPI.....</i>	<i>8</i>
<i>Missions socles / missions en délégation.....</i>	<i>8</i>
<i>Carte des membres avec missions socles / délégations.....</i>	<i>9</i>
BILAN 2019 - Missions socles	
<i>Animation du bassin versant - PAPI 2 Meuse.....</i>	<i>11</i>
<i>Relations internationales.....</i>	<i>12</i>
<i>La stratégie biodiversité des écosystèmes aquatiques.....</i>	<i>14</i>
<i>Les actions de sensibilisation.....</i>	<i>16</i>
<i>Modélisation hydraulique.....</i>	<i>17</i>
<i>Etude sédimentaire.....</i>	<i>18</i>
<i>Appui à la problématique du ruissellement.....</i>	<i>18</i>
<i>Réseau des chargés de mission « rivières ».....</i>	<i>19</i>
BILAN 2019 - Délégation de compétences GEMAPI	
<i>Le projet HEBMA.....</i>	<i>21</i>
<i>Aménagement des seuils de la Meuse Médiane.....</i>	<i>22</i>
<i>Projet du Pays Sedanais.....</i>	<i>23</i>
<i>Projet AGECE.....</i>	<i>24</i>
<i>Projet ABER.....</i>	<i>25</i>
<i>Projet de restauration de la Semoy.....</i>	<i>26</i>
<i>Projet d'entretien de la Meuse.....</i>	<i>26</i>
<i>Les délégations de compétences GEMAPI.....</i>	<i>27</i>
<i>Carte des projets accompagnés.....</i>	<i>28</i>
<i>Les sites web de l'EPAMA.....</i>	<i>29</i>
<i>On y était.....</i>	<i>30</i>
<i>Glossaire.....</i>	<i>31</i>

2019 AU FIL DES FINANCES...



2019 a été marquée par la signature de plusieurs conventions de délégation de compétences GEMAPI. L'année écoulée a permis le commencement d'importants projets confiés à l'EPAMA via ces délégations de compétences.

Fonctionnement :

Les dépenses à caractère général ont été maîtrisées puisqu'elles s'élèvent à 221 930,65 € (232 414,32 € en 2018). Les dépenses de personnel restent stables (622 163 € en 2019 ; 614 878 € en 2018). Un technicien rivière est venu compléter notre effectif, désormais deux agents sont délocalisés (une ingénieure est basée à Neufchâteau, ce nouveau technicien est implanté à Saint-Mihiel).

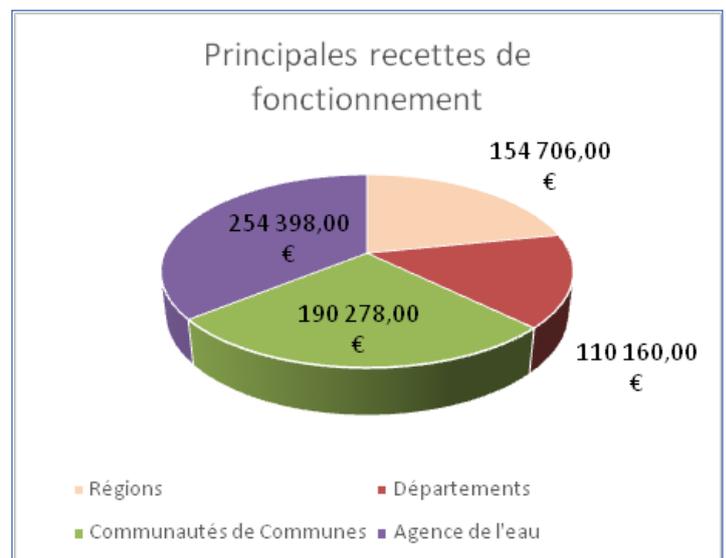
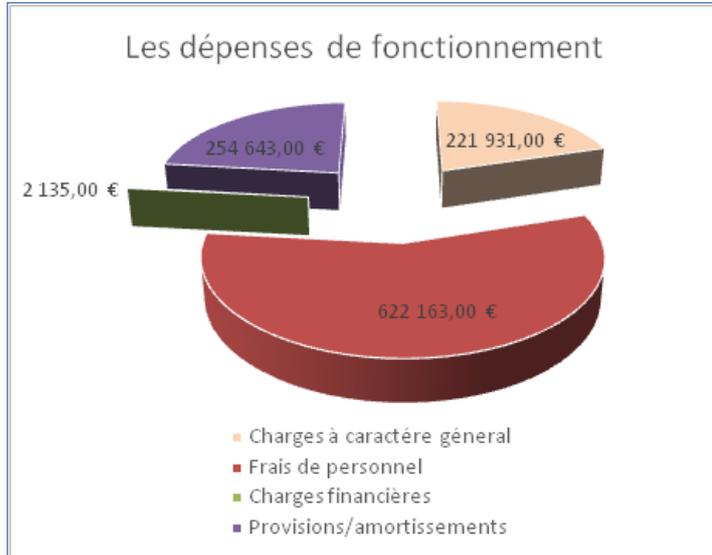
Investissement :

Les opérations d'investissements entrant dans les missions socles de l'EPAMA :

- Le suivi écologique de la ZRDC de Mouzon : 40 499 €.
- Le projet « refonte des sites internet et création d'un Géoportail » : 10 152 €.
- La maintenance et mise à jour du logiciel de modélisation hydraulique : 16 719 €.
- Les aménagements des seuils de la Meuse Médiane : 55 795 €.
- Une étude hydromorphologique et sédimentaire a d'ores et déjà été engagée.

Certains projets sont menés pour le compte des Communautés de Communes :

- ABER - Zones Humides Vence - pour le compte des Crêtes Préardennaises et Ardenne Métropole : 38 079 €.
- HEBMA - pour le compte de Ouest Vosgien et Terre d'Eau : 653 227 €.
- La restauration de la Marsoupe - pour le compte de la Communauté de communes du Sammiellois a été lancée.
- Le projet AGECE- protection de Contrexéville contre les inondations et restauration de cours d'eau - pour le compte de la communauté de communes Terre d'Eau a été délégué à l'EPAMA.



... ET AU FIL DE L'EAU



Synthèse pluviométrique 2019

À l'échelle nationale, 2019 est la troisième année la plus chaude jamais enregistrée. Le Grand Est ne déroge pas à cette tendance, puisqu'une pluie de records a eu lieu en juillet. La température a atteint les 40°C à quelques endroits du bassin versant : du jamais-vu !

Les précipitations aussi n'ont pas été très visibles entre la mi-juin et la mi-septembre. Elles sont régulièrement absentes ou tombent avec parcimonie. Par exemple, en juillet, les pluviomètres ne récoltent que 10 à 20 mm (-80% de déficit). C'est la deuxième année consécutive qu'une sécheresse importante est observée à cette période.

En dehors de celle-ci, la fin de l'hiver joue au yoyo entre un mois de février plutôt sec et un mois de mars pluvieux. L'automne aura finalement été la période la plus humide de l'année, avec octobre comme point d'orgue. À l'exception de Neufchâteau, les villes de Verdun, Longuyon et Charleville-Mézières dépassent allègrement la barre des 100 mm durant ce mois.

Malgré des pluies régulières jusqu'à la fin de l'année, le retard des neuf premiers mois ne peut se compenser à l'amont du bassin. La pluviométrie y accuse un déficit de 25%. Ailleurs, la norme est approchée voire atteinte, mais aucun excédent important n'est relevé.

Synthèse hydrologique 2019

Le début de l'année 2019 aura été marqué par une très faible pluviométrie. En effet, excepté pour le mois de mars où il y a eu des pluies supérieures à la normale, la globalité du bassin versant de la Meuse aura manqué d'eau de janvier à avril.

Cette période qui d'ordinaire correspond à la saison des crues aura vu des hauteurs d'eau relativement faibles dans les cours d'eau. La période de retour maximale atteinte par la Meuse ou ses affluents est une crue de saison dont la période de retour est inférieure à 2 ans. Tout ceci aura comme conséquence de faire baisser le niveau d'eau de la nappe phréatique et d'augmenter la sécheresse des sols.

Les pluies du mois de mai ont pu recharger quelque peu les cours d'eau mais n'auront pas réussi à combler le déficit hydrologique cumulé depuis plusieurs mois.

L'été 2019 aura été très chaud et sec, avec un pic en juillet où les précipitations étaient extrêmement rares. Il a plu entre 0 et 25 % de ce qui est attendu d'un mois de juillet moyen.

De ce fait, la nappe phréatique a atteint un niveau bas et l'ensemble du bassin versant de la Meuse a atteint un niveau de sécheresse qualifié « d'extrêmement sec ». Ce manque d'eau s'est fait ressentir sur les cours d'eau avec des conditions d'écoulement difficiles. En effet, la Meuse a atteint un débit d'étiage correspondant à une période de retour de 10 ans et d'autres rivières se sont vu complètement à sec.

Cet état a duré jusqu'en octobre où les précipitations se sont fait fortes et sur l'ensemble du bassin versant de la Meuse. Cet épisode humide a réussi à combler quelque peu la sécheresse qui s'était installée sur le bassin mosan et à faire remonter le niveau de la nappe phréatique à un niveau « moyennement bas »

Les mois de novembre et décembre ont suivi l'exemple du mois d'octobre en moins important : la pluviométrie a été légèrement supérieure à la moyenne, sans pour autant générer de crue. Ces 3 derniers mois de 2019 ont ainsi permis aux cours d'eau, aux sols, ainsi qu'à la nappe phréatique de revenir vers un niveau proche de la normale.



LA GOUVERNANCE DE L'EPAMA

- Président : Boris Ravignon, Président d'Ardenne Métropole,
- 1er Vice-président : Edouard Jacque, conseiller régional Grand Est,
- 2ème Vice-Présidente : Danielle Combe, conseillère départementale de la Meuse.



Boris Ravignon



Edouard Jacque



Danielle Combe

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

En 2019, l'EPAMA - EPTB Meuse a enregistré les adhésions de la Communauté d'agglomération de Longwy, de la Communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée et de la communauté de communes de l'Aire à l'Argonne.



Comité syndical du 17 mai 2019, à Bulgnéville (88)

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Poste de responsable administratif et financier :

Départ de Nathalie BERTEAUX le 31 juillet 2019
Arrivée de Christine BULIARD le 1er novembre 2019.

Création d'un poste de technicien rivière basé à Saint-Mihiel (55) :

Arrivée de Marin CORVISY le 1er novembre 2019.

Deux stagiaires ont également été accueillis dans le courant de l'année 2019.

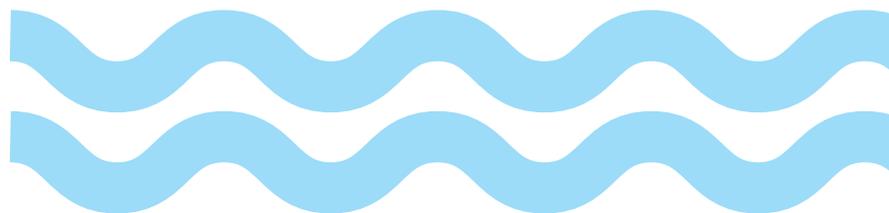
Clara MARECHAL, pour une mission de définition d'une stratégie de communication sur la thématique du risque d'inondation.

Et Gauthier WACK, pour une mission de prospection des cours d'eau des bassins versants de la Sormonne, de la Semoy, de la Faux, du Viroin et de la Houille.



Réunion des chargés de mission «rivière» à Neufchâteau (88), le 1er juillet 2019

LA COMPÉTENCE GEMAPI



Le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) a été confiée aux intercommunalités. Cette compétence est constituée de 4 alinéas tirés de l'article L.211-7 du code l'environnement :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique : cette mission comprend tous les aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau, comme notamment : la définition et la gestion d'aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement et ressuyages des crues ; barrages de protection ; casiers de stockage des crues...) ; la création ou la restauration des zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement ; la création ou la restauration de zones de mobilité d'un cours d'eau.

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau. La collectivité n'a vocation à intervenir qu'en cas de défaillance du propriétaire ou des opérations d'intérêt général ou d'urgence. Concrètement, l'entretien consiste en l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non et en l'élagage ou recépage de la végétation des rives.

5° La défense contre les inondations et contre la mer : cette mission comprend la création, la gestion, la régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations et contre la mer.

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En vertu de l'article L.213-12, V, du code de l'environnement, cette compétence peut être transférée ou déléguée, partiellement ou totalement à un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) ou à un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

MISSIONS SOCLES MISSIONS EN DÉLÉGATION

Les nouveaux statuts de l'EPAMA EPTB Meuse prévoient que désormais l'EPTB :

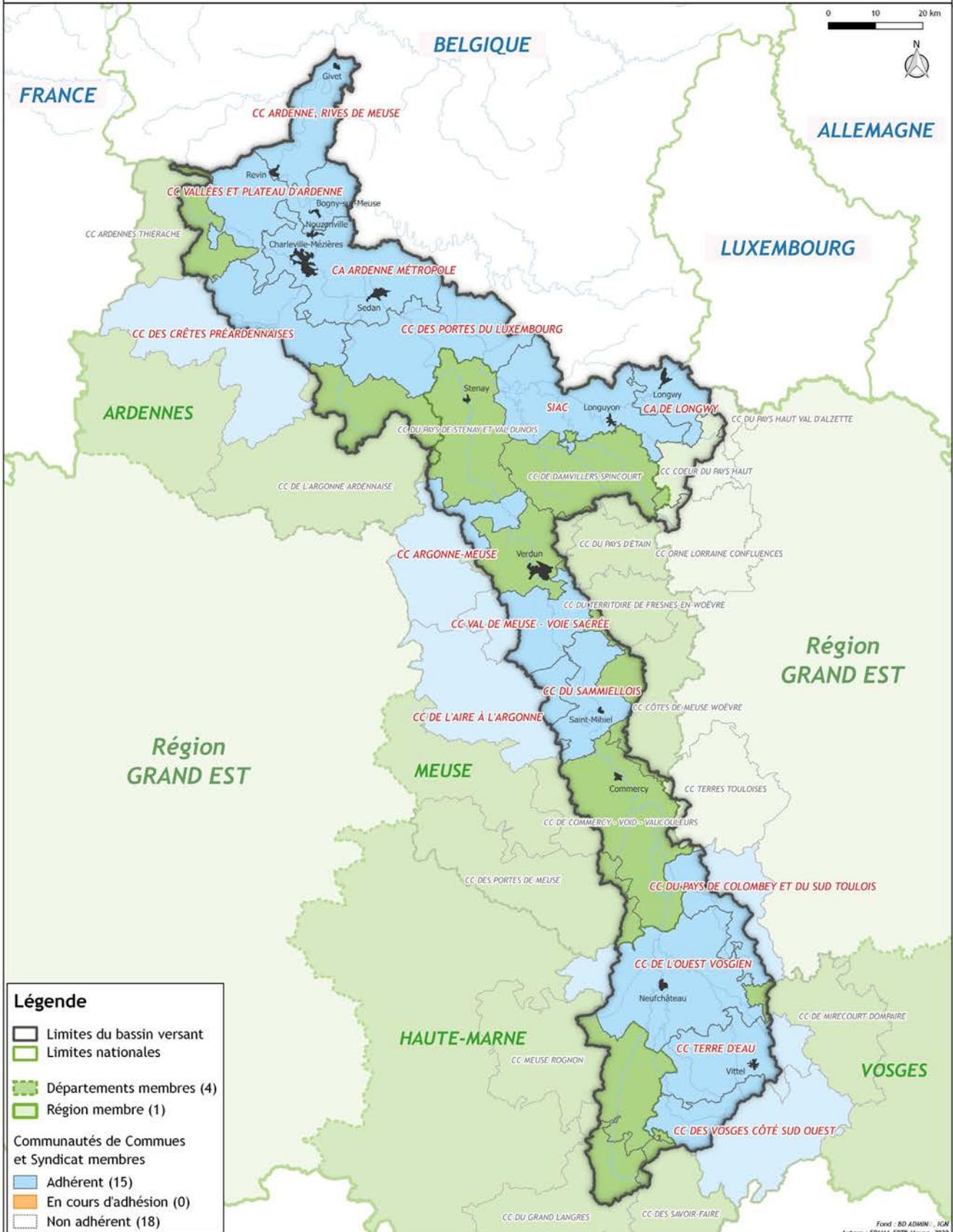
- Assure pour le compte de ses adhérents des missions socles (Sauf les départements qui n'adhèrent que pour la mission « Portage de la SLRI et du PAPI »).
- Exerce en délégation de compétence pour le compte des EPCI-FP qui en font la demande tout ou partie de la compétence GEMAPI.

Missions Socles	Accessibles et financées par tous : <ul style="list-style-type: none">• Pôle ressource ingénierie : information, conseils (techniques, financiers et juridiques) et assistance à maîtrise d'ouvrage pour toutes opérations touchant aux cours d'eau• Animation du Bassin Versant : portage d'outils financiers comme le PAPI et CPIER• Modélisation hydraulique,• Réseau des chargés de mission « rivières »,• Stratégie Biodiversité : plan d'action, carto, appui, échanges de données, acquisition de zone humides• Prévention inondation : Gestion de crise OSIRIS, repère de crue, exercice inondation• Projets Européens
Délégation de compétence GEMAPI	Pour les EPCI-FP : Délégation possible et au choix des items GEMAPI (art. L211-7 du code de l'environnement) : <ul style="list-style-type: none">• de l'item 1 « Aménagement d'un bassin versant ou d'un sous-bassin versant »• de l'item 5 « Protection contre les inondations• de l'item 8 « Restauration/renaturation des cours d'eau et gestion/préservation des zones humides »• de l'item 2 « Entretien courant des cours d'eau et des berges » <ul style="list-style-type: none">• Fonctionnement : Ingénierie mutualisée entre tous les EPCI-FP délégants et financée par leur cotisation• Investissement : Chaque EPCI décide et finance ses investissements

CARTE DES MEMBRES MISSIONS SOCLES / DÉLÉGATIONS



Les collectivités adhérentes à l'EPAMA-EPTB Meuse
Au 1er janvier 2020



Établissement Public Territorial
du Bassin de la Meuse



BILAN 2019

MISSIONS SOCLES



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN•MEUSE**



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Prospection «insectes» par les équipes de l'EPAMA à Pompierre (88)



ANIMATION DU BASSIN VERSANT - PAPI 2 MEUSE

4 années de mise en œuvre

Engagé depuis avril 2015, le deuxième PAPI sur le bassin versant de la Meuse fête sa quatrième année de mise en œuvre. Il regroupe une quarantaine d'actions (études, communication, culture du risque, amélioration de la gestion de crise, etc.) et intègre une forte volonté de mettre en œuvre des projets « mixtes », qui allient enjeux de protection contre les inondations et amélioration de la qualité des cours d'eau. La majeure partie de ces aménagements concilie ainsi la partie « GEMA » avec la partie « PI » de la récente compétence GEMAPI. Ce programme rassemble de nombreux acteurs techniques et financiers (l'État, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand-Est, le FEDER, etc.) et vise à réduire l'impact des inondations sur des secteurs à enjeux identifiés, dont les TRI de Neufchâteau, Longwy et Sedan-Givet.

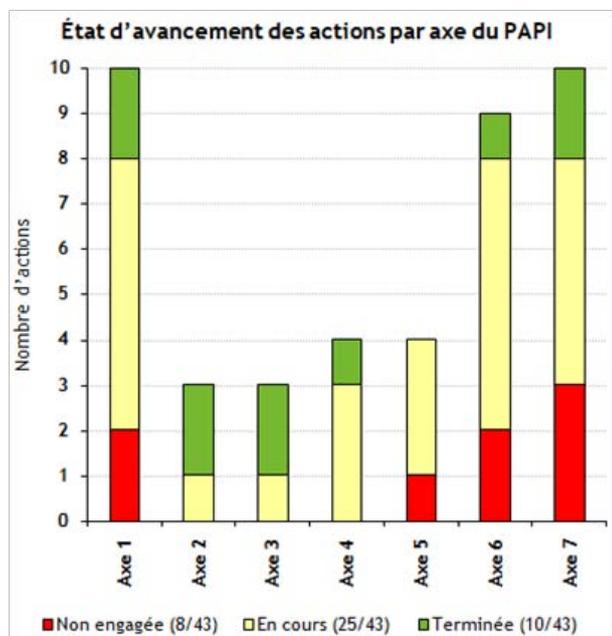


Deux années supplémentaires !

De nombreuses actions sont d'ores et déjà déployées : pose de repères de crues, réalisation de cartographie des Zones Inondées Potentielles (ZIP), exercice de crise annuel, appui à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), etc. Un grand nombre d'études de conception et d'avant-projet nécessaires à la définition des aménagements est lancé. Les premiers travaux d'aménagement sont également réalisés : le ruisseau des Neuf Fontaines à Réhon (porté par le SIAC), la découverte partielle de l'ouvrage souterrain de la Chiers à Longwy (porté par la ville de Longwy). À la fin de l'année, le bilan de mise en œuvre du PAPI fait état de 10 actions terminées, 27 en cours et 8 non-engagées.

La mise en œuvre de ce programme va d'ailleurs se poursuivre au-delà de l'échéance initiale, puisque l'avenant de mi-parcours a été signé par l'État le 20 décembre dernier. Il intègre une prolongation du PAPI jusqu'à fin 2022 et sécurise les 85% de subventions dédiés à celui-ci. Cet avenant, fruit d'une concertation de plusieurs mois avec les différents partenaires, permet aussi de réajuster le contenu de certaines opérations, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre, la prise en compte de la nouvelle politique d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Ce PAPI révisé comporte toujours autant d'actions, mais son montant est révisé à 49 M€ (contre 63,1 M€ lors de sa labellisation en 2015). Il intègre également deux nouveaux financeurs : le FEDER Lorraine et le Conseil Départemental des Vosges.



Des points d'information réguliers

L'EPAMA suit avec attention l'avancement des actions portées par les différents maîtres d'ouvrages. Il apporte par exemple son appui au SIAC dans le « Programme de protection contre les inondations entre Cons-la-Granville et Charency-Verzin » (F7-4) et plus récemment à la CAL, dans le cadre de l'action de « Découverte de l'ouvrage souterrain de la Chiers sur la commune de Longwy » (F7-3).

Conformément à son rôle d'animation, l'EPAMA a réuni les deux instances de suivi de ce PAPI durant l'année écoulée. Un Comité TECHnique (COTECH) s'est déroulé le 1er avril à Saint-Mihiel (55) et un Comité de PILOTage (COPIL) s'est tenu le 13 décembre à Souilly (55).

RELATIONS INTERNATIONALES

2019 : une année riche en échanges avec les pays riverains de la Meuse.

Pas moins de 8 événements d'ampleur ont été organisés et co-organisés par l'EPAMA sur le volet international. Ces événements valorisent et mettent en lumière les activités de l'établissement car ils impliquent tous les services. Ainsi une conférence-exposition a été organisée début juillet pour la venue de la péniche du Grand Est. Le thème « Les eaux de la Meuse : aménagements et écologie d'un fleuve international » a permis de présenter trois de nos projets au grand public : Transf'eau, DIADeM et la ZRDC de Mouzon.



Transf'eau : réseau transfrontalier pour l'eau

En 2019 l'EPAMA - EPTB Meuse était chef de file du microprojet Interreg France-Wallonie-Flandre « TRANSF'EAU ». Ce projet avait pour objectif d'augmenter la cohérence des interventions sur les cours d'eau transfrontaliers du bassin versant de la Meuse.

Dans ce cadre la troisième et dernière journée d'étude transfrontalière a eu lieu le 31.01.2019 à Haybes. Cette fois le focus était mis sur les pollutions accidentelles des cours d'eau transfrontaliers. Plus de 70 personnes ont participé à cette journée de formation.

Seulement 2 mois après, le projet a pris fin avec le lancement officiel du nouveau site Internet www.transfeau.eu. Cette fois la cérémonie a eu lieu à Gedinne, près d'Yvoir en Wallonie. La particularité du site Internet ? Il dispose d'un annuaire spécifique, à destination des acteurs franco-wallons des cours d'eau qui permet aux différentes structures de s'inscrire et de chercher des acteurs de l'autre côté de la frontière.

Avec le Contrat de Rivière Semois-Chiers et la complicité du Contrat de Rivière Haute-Meuse et du Contrat de Rivière Sambre et affluents, le projet a mobilisé presque 300 personnes en seulement 18 mois. Il a été financé à hauteur de 29.800 € par le fonds européen de développement régional.

Vous pouvez découvrir l'annuaire des acteurs sur le site Internet du projet : <https://www.transfeau.eu>

DIADeM : Développement d'une approche intégrée pour le diagnostic de la qualité des eaux de la Meuse

L'EPAMA-EPTB Meuse est partenaire du projet Interreg DIADeM depuis mars 2017. Comme responsable du module de travail « communication » l'établissement organise notamment la conférence de restitution du projet le 22.10.2020 à Charleville-Mézières. En 2019 une rencontre avec le service biodiversité et eau de la Région Grand Est a eu lieu à l'URCA de Reims pour présenter le projet aux équipes de plusieurs sites. L'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) est chef de file du projet.

Le projet est mené avec le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER).



Visite de la ZRDC de Mouzon

Visite de la ZRDC par les délégations de la Commission Internationale de la Meuse.

En 1994 la signature de l'accord de Charleville-Mézières donne naissance à la « Commission Internationale pour le Protection de la Meuse contre la Pollution » basée à Liège qui devient par la suite la CIM, Commission Internationale de la Meuse. L'EPAMA est membre de la délégation française de la CIM et du groupe de travail Hydrologie/Inondation. La délégation française a sollicité l'EPAMA pour présenter le fonctionnement de la ZRDC aux délégations de la CIM en Septembre 2019.

Une plaquette en Anglais a spécialement été conçue par l'équipe pour cette visite qui était couplée avec une démonstration de manipulation d'un barrage à aiguilles et la présentation des nouveaux barrages sur la Meuse par BAMEO.

Changement climatique « Développement d'un plan d'action pour le bassin versant international de la Meuse »

En 2019, l'EPAMA s'est engagé dans la réalisation d'un nouveau projet : Développer un plan d'action d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au niveau international du bassin versant de la Meuse.

Il s'agit d'impliquer l'ensemble des pays riverains de la Meuse et leurs différents acteurs dans le développement d'un plan d'action dans le but de préserver la ressource en eau (quantité et qualité) et les milieux aquatiques associés du fleuve. Ceci passera par une adaptation des usages et la prise en compte des activités humaines dans la démarche.

En 2019 l'EPAMA a organisé 2 ateliers de travail :

Le premier workshop a eu lieu à Maastricht le 05.09.2019. Il a été dédié à la présentation des plans nationaux et régionaux pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en France et dans la Région Grand Est, en Wallonie, en Flandre et aux Pays-Bas. Ce workshop a réuni une quinzaine de personnes. Le deuxième workshop a eu lieu à Liège le 27.11.2019, 23 personnes y ont assisté. Il était dédié aux nouvelles connaissances du changement climatique pour le bassin versant de la Meuse.

Ce projet est développé en étroite collaboration avec un acteur néerlandais, Waterschap AA en Maas. Au niveau national cette démarche est également inscrite dans le Pacte Ardennes ce qui permettra à terme de solliciter les cofinancements de la première phase de développement par l'Etat, la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Participation à l'étude citoyenne pour la qualité des eaux de nos rivières

Plus de 30 points relais, dans 14 pays en Europe, permettent aux citoyens de réaliser eux mêmes des mesures simples dans les rivières. L'EPAMA est un de ces points relais pour le projet. Notre rôle est de faire voyager la mallette de Drinkable Rivers prévue pour ces mesures.

Il y a d'autres points relais dans le Bassin versant de la Meuse en France près de Verdun (FFDPPMA), Vittel (Vigie de l'eau) et d'autres en Wallonie (Liège et Gembloux). Les résultats sont immédiatement visibles sur le site Internet de Drinkable Rivers sous forme d'une carte. Si vous souhaitez organiser des animations avec cette mallette, veuillez prendre contact avec nous. Pour plus d'information vous pouvez consulter le Manuel en Français sur le site Internet : www.DrinkableRivers.org



Lancement du réseau des élus « Mayors for a Drinkable Meuse » pour préserver la Meuse

Le samedi 19 octobre 2020, 11 communes françaises, belges et néerlandaises, riveraines de la Meuse ont créé le réseau « Mayors for a Drinkable Meuse » à Charleville-Mézières. Lors de cette première rencontre les élus ont adopté un engagement commun et un cap à suivre : agir pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la Meuse, avec pour horizon le retour à un fleuve « à boire », image pour une excellente santé du cours d'eau et la qualité de son eau.

Pour les membres de « Mayors for a Drinkable Meuse », la Meuse est une ligne de vie en partage. Au sein du réseau, les communes s'inspirent des initiatives portées par d'autres membres, partagent leurs expériences, leurs pratiques et leurs savoir-faire. Parmi les actions envisagées par les communes du réseau : la réouverture de sites de baignade dans la Meuse, l'aménagement de promenades sur les berges, l'amélioration du système de traitement des eaux usées, la participation au Big Jump (journée européenne de baignade dans les lacs et rivières), au World Clean-Up Day (journée mondiale de nettoyage de la nature) ou à l'étude participative de Drinkable Rivers (campagnes de mesures citoyennes de la qualité de l'eau, <https://drinkablerivers.org/river-data/>).

Les premières communes membres du réseau « Mayors for a Drinkable Meuse » :

- France : Village de Meuse, Val-de-Meuse, Provonchères-sur-Meuse, Neufchâteau, Wadelincourt, Sedan, Charleville-Mézières, Warcq, Fumay
- Belgique: Namur
- Pays-Bas: Cuijk

L'EPAMA accompagne le développement de ce réseau au côté d'Ardenne Métropole et de la ville de Charleville-Mézières.

LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES

Cette année a été consacrée à la consolidation de la stratégie biodiversité avec les différents partenaires et au sein de l'EPAMA.

Ainsi, la stratégie biodiversité a fait l'objet de présentations aux élus de l'EPAMA lors de 2 comités syndicaux.

Deux comités techniques ont également été organisés, l'un en avril et l'autre en novembre, qui ont permis de valider la liste des espèces-cibles de la stratégie et les principales actions à mener.

Mais ce sont surtout des rencontres individuelles avec tous les acteurs de la biodiversité du bassin versant de la Meuse (une vingtaine au total), qui ont permis d'affiner l'analyse des enjeux de la biodiversité du bassin versant de la Meuse, et des solutions à apporter. Ces rencontres se sont déroulées durant le 1er semestre 2019.

Stage Saumon

Le Saumon, espèce emblématique des cours d'eau en excellent état de conservation, est l'une des espèces visées par la stratégie biodiversité. Cette espèce ayant disparu du bassin versant de la Meuse, il s'agissait dans un premier temps d'évaluer les potentialités des rivières pour la reproduction du Saumon, et les potentialités du retour de celui-ci sur les affluents français de la Meuse.

L'EPAMA et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Ardennes ont ainsi encadré Gauthier Wack, étudiant en Master 2 à l'université de Lorraine, durant 6 mois sur cette thématique. Gauthier a parcouru les cours d'eau des bassins versants de la Sormonne, de la Semoy, de la Faux, du Viroin et de la Houille, sur les parties française et belge, a chiffré les possibilités de reproduction du Saumon sur les milieux favorables recensés, et il a finalement étudié la possibilité d'installation de populations stables sur ces affluents, en prenant en compte tout le cycle de vie du Saumon, y compris la dévalaison vers la mer pour y grossir et le retour dans les affluents pour la reproduction.

Les conclusions des prospections qu'il a menées sont très encourageantes pour les cours d'eau prospectés : la plupart sont d'excellente qualité écologique et présentent de nombreux milieux favorables à la reproduction du Saumon (en dehors de la Semoy, pourtant cours d'eau historique de présence du Saumon, mais dont les eaux sont désormais trop chaudes en période estivale).



Comité de pilotage franco-belge du stage, 5 mai 2019



Gauthier en prospection sur la Hulle

Par contre, les 41 barrages qui jalonnent la Meuse compromettent fortement l'installation de populations viables de Saumon, qui a besoin dans son cycle de vie de pouvoir aller jusqu'à la mer et revenir dans les petits cours d'eau de tête de bassin versant. Actuellement l'ensemble des barrages n'étant pas aménagé pour permettre la continuité écologique, la priorité absolue est de rétablir cette continuité sur l'ensemble du corridor de la Meuse, jusqu'à la mer du Nord. Et même à long terme, en imaginant que tous les barrages soient aménagés de façon optimale pour le transit des poissons (l'hypothèse prise dans l'étude est que ceux-ci permettent le passage de 90 % des poissons à la montaison et à la dévalaison, ce qui est très optimiste), l'impact cumulé des barrages ne permettrait l'installation de populations pérennes que sur la Houille et le Viroin, les affluents le plus à l'aval. Avec le niveau d'aménagement qui est celui de la Meuse aujourd'hui, il est donc probable que le Saumon ne retrouvera jamais son aire de répartition initiale qui s'étendait au moins jusqu'à la Semoy.

Le stage a initié une collaboration internationale sur la question des grands migrateurs dans le bassin de la Meuse, qui a fait émerger de gros besoins d'échanges de données et de coordination. En conséquence, l'EPAMA prévoit d'organiser une conférence internationale sur ce sujet en 2020.

C'est dans la presse !

Le 1er août, les équipes de l'EPAMA ont amené sur le terrain deux journalistes de l'AFP, intrigués par la stratégie biodiversité en cours d'élaboration. Cette sortie sur la Hulle (dans les Ardennes) a été l'occasion de faire découvrir aux journalistes une rivière particulièrement préservée, et d'observer quelques espèces qui y vivent (Castor, Grenouille Rousse, Libellules,...). L'article de l'AFP a ensuite été repris dans de nombreux médias.



LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Participation au projet collège pilote « La Main à la Pâte » de Revin

Au printemps et à la demande du collège George Sand de Revin, l'EPAMA a réalisé plusieurs demi-journées d'interventions auprès des élèves de 5ème. Le projet ludique avait pour objectifs, d'une part, de sensibiliser les élèves au risque d'inondation et d'autre part, de leur faire découvrir des acteurs scientifiques locaux.

À l'aide de différents supports (maquette, fresque du bassin versant, cartes, etc.), il a été possible d'aborder les notions de bassin versant et d'onde de crue, de présenter différents aménagements hydrauliques le long de la Meuse et d'aborder la gestion de crise en cas de crue exceptionnelle.

Ce dernier atelier s'est décliné sous la forme d'un jeu de rôle où les élèves avaient pour mission de mener à bien l'exécution d'un Plan Communal de Sauvegarde. Tous les acteurs étaient représentés : le maire, les services techniques, la préfecture, les pompiers. Les participants se sont vite rendu compte de la nécessité d'être bien organisé pour parer à la crise et qu'il ne faut pas d'aléa pour enraye la mécanique !

Fort de retours très positifs, l'EPAMA souhaite reconduire cette opération en 2020.



MODÉLISATION HYDRAULIQUE

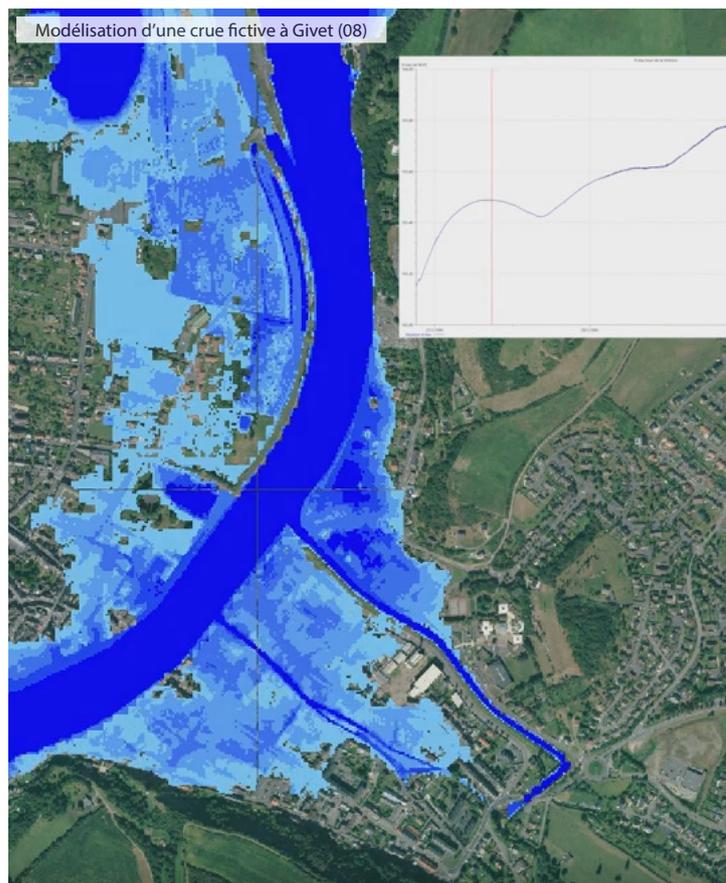
L'année 2019 a été une année de changement d'un point de vue de la modélisation. En effet, afin de répondre aux sollicitations de plusieurs communes, l'EPAMA a réalisé des études sur l'aléa ruissellement en simulant l'impact d'un orage sur le bassin versant de ces communes. L'intérêt de cette modélisation est qu'elle permet de représenter finement la pluie tombée grâce aux images radar de météo France sur le terrain et de prendre en compte chaque route ou chemin qui concentrent les écoulements. Ce travail peut ensuite être utilisé pour dimensionner des aménagements pour protéger les enjeux impactés.

Cette année a également été l'année de la finalisation des cartes de zones d'inondation potentielle dans le département des Vosges. Ces cartographies réalisées à partir des modélisations de l'EPAMA pour la DREAL Grand Est représentent un nouvel outil pour les élus et gestionnaires de crise. En effet, pour la station de Neufchâteau, 6 cartes couvrant aussi bien les crues saisonnières que les crues extrêmes permettront de connaître l'emprise de la zone inondée en fonction des prévisions faites par le Service de Prévision des Crues.

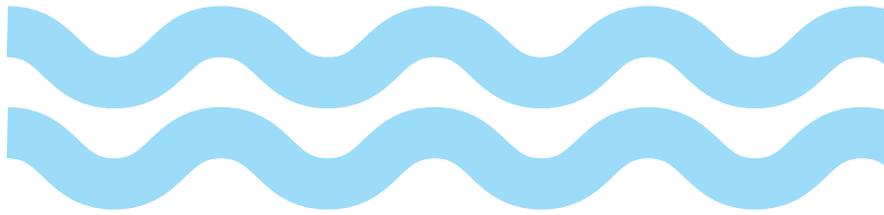
Dans un autre domaine, l'EPAMA a également accompagné des entreprises dans leurs problèmes liés aux inondations. En effet, nous avons modélisé l'impact qu'aurait l'implantation d'une entreprise en zone inondable de la Meuse, aussi bien en termes de hauteur d'eau que de vitesse. Cette donnée permet non seulement d'estimer le dimensionnement des ouvrages de protection de la future entreprise mais elle est également utile aux services de l'Etat pour connaître les mesures compensatoires qui devront être mises en place.

L'EPAMA a également réalisé une opération mêlant l'hydraulique et la biodiversité : représenter de manière informatique des haies en lit majeur de cours d'eau afin de quantifier leurs impacts lors d'une crue. Le défi de ce projet a été de trouver la bonne méthodologie pour intégrer la haie dans le modèle mathématique existant. Un mélange entre un changement de rugosité et de perméabilité a permis de résoudre ce problème.

Dans le cadre de son partenariat avec la DDT 08, l'EPAMA a accompagné le service risque dans les choix de scénarios à appliquer dans le cadre de la révision du PPRI Meuse Aval. Pour s'assurer de prendre en compte le cas le plus défavorable possible, plusieurs scénarios ont été modélisés : effacement de remblais, clapets bloqués en positions hautes, ruptures de digues ... Au final, avec tous ces différents éléments en mains, la DDT08 a pu connaître toutes les hypothèses possibles et choisir au mieux quels scénarios retenir en fonction des secteurs.



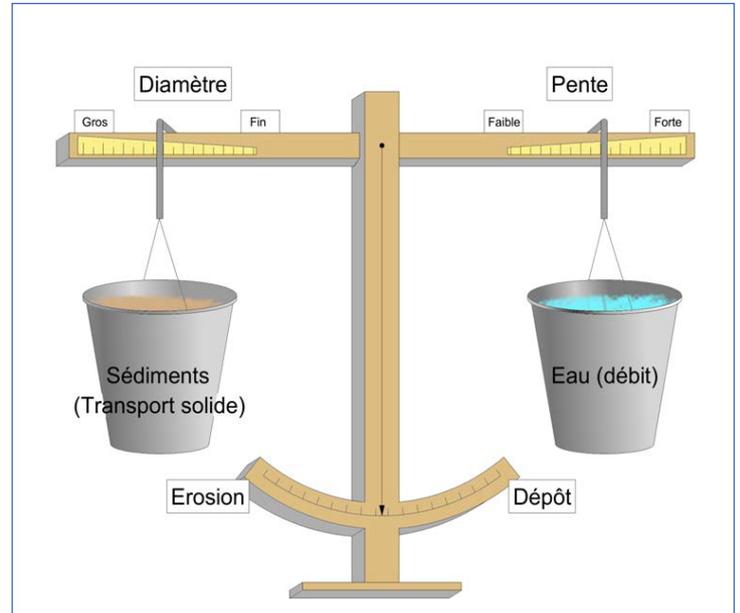
ETUDE SÉDIMENTAIRE



La réalisation d'une étude sur le fonctionnement sédimentaire à l'échelle du bassin versant de la Meuse était souhaitée de longue date pour mieux comprendre comment fonctionne notre fleuve. A la croisée des chemins entre l'hydraulique et l'écologie, elle est inscrite à la fois dans le PAPI et la stratégie biodiversité. En 2020, les élus et les financeurs ont donné leur feu vert à la réalisation de cette étude, dont le COTECH s'est réuni pour la première fois le 20 décembre.

Le prestataire retenu pour réaliser cette étude est le bureau d'études FLUVIALIS, spécialisé sur la thématique du fonctionnement hydromorphologique et du transport sédimentaire. Son rendu est prévu fin 2021.

La balance de Lane, qui définit comment la rivière trouve son équilibre entre la pente et la taille des graviers transportés, en ajustant son débit liquide et son transport sédimentaire (Source: wikimonde.com)



APPUI À LA PROBLÉMATIQUE DU RUISSELLEMENT

Le ruissellement, considéré comme « hors GEMAPI », ne fait pas parti des compétences qui peuvent être déléguées par les communautés de communes à l'EPAMA. Toutefois, cette problématique est très régulièrement associée au risque d'inondation et les outils de modélisation peuvent être mobilisés pour étudier ces phénomènes.

À la suite de plusieurs demandes de collectivités et dans le cadre de ses missions d'appui, l'EPAMA s'est penché sur la question du ruissellement sur trois communes Ardennaises : Vrigne-Meuse (Ardenne Métropole), Pure et Messincourt (Portes du Luxembourg). Ce travail, réalisé au stade d'une étude préliminaire, a été mené de concert avec l'UDASA (Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées) des Ardennes. Leur bonne connaissance du monde agricole a été un atout nécessaire à l'élaboration de scénarios de protection contre ce risque.

Des propositions modélisées et chiffrées ont ainsi été rendues aux communes de Pure et de Vrigne-Meuse l'année dernière, tandis que l'expertise sur la commune de Messincourt a débuté à l'automne.



RÉSEAU DES CHARGÉS DE MISSION «RIVIÈRES»

Pourquoi réunir les chargés de missions rivières ?

L'EPAMA réunit les chargés de mission dans le cadre de sa mission de coordination des acteurs à l'échelle du bassin versant.

Les objectifs sont les suivants :

- 🔥 briser l'isolement dans lequel ces chargés de mission travaillent,
- 🔥 diffuser les bonnes pratiques en matière de maîtrise d'ouvrage et de montage de projet dans le domaine des milieux aquatiques,
- 🔥 harmoniser les pratiques de travail des structures intervenant dans le domaine des milieux aquatiques.

En 2019, les chargés de mission « rivière » du bassin de la Meuse ont été réunis trois fois :

- le 23 mai à Consenvoye, sur la thématique du ruissellement et des coulées de boues,
- le 1er juillet à Neufchâteau, sur la thématique de la biodiversité (et la visite du site exceptionnel des pertes de Meuse),
- le 5 décembre, au Châtelet sur Retourne, sur la thématique de la restauration des cours d'eau (ripisylve, exploitation des données historiques, restauration de la continuité écologique sur la Retourne).

Chaque journée est organisée avec une matinée de présentations en salle, et une après midi de visites sur le terrain.

Les réunions ont chacune réuni entre 15 et 25 personnes. Elles sont toujours l'occasion d'échanges riches et passionnés entre les intervenants et les chargés de mission.

Réunion des chargés de mission «rivière» à Consenvoye (51), le 23 mai 2019



Réunion du 5 décembre 2019 à Châtelet-sur-Retourne (08)



Réunion du 1er juillet 2019 à Neufchâteau (88)



Établissement Public Territorial
du Bassin de la Meuse



BILAN 2019

MISSIONS EN DÉLÉGATION



Réception du nouveau canoë de l'EPAMA



Pourquoi le projet HEBMA ?

Le territoire de la Meuse amont a été fortement touché par les inondations de janvier 2001, ce qui a engendré une mobilisation des élus locaux pour s'en protéger. En parallèle, le diagnostic écologique a montré que les cours d'eau ne sont pas en si bon état que celui auquel on pourrait s'attendre sur cette tête de bassin.

C'est donc pour répondre aux deux objectifs de réduction de la vulnérabilité aux crues et d'amélioration de l'état de nos rivières que la maîtrise d'œuvre du projet HEBMA a été lancée en 2010. Des années d'études et d'échanges avec les partenaires locaux et institutionnels ont permis de définir un programme constitué de : zones de surstockage, décaissements, abaissements et suppression de seuils, reconnexion d'annexes hydrauliques, création de lits d'étiage, réduction de section et diversification d'écoulements.

L'année 2019 a été consacrée à l'instruction du dossier réglementaire. Le dossier, déposé le 25 octobre 2018, a fait l'objet de remarques et de demandes de compléments de la part des services de l'Etat. Ainsi l'EPAMA, le maître d'œuvre WSP et d'autres bureaux d'études ont été amenés à poursuivre le travail de conception du projet et à répondre aux différents points soulevés par les services instructeurs. Une nouvelle version du dossier a été déposée début 2020.

Le plan de financement a été consolidé via des échanges avec les partenaires du projet. Deux nouveaux acteurs ont fait promesse de participation à la réalisation de ce projet : le département des Vosges et le FEDER Lorraine. L'avenant au PAPI Meuse intègre cette évolution.

Diverses rencontres avec les parties prenantes ont également eu lieu. Cela a permis de leur présenter à nouveau le projet, de recevoir leurs remarques et questions et d'en tenir compte.

Le nouveau planning du projet prévoit la réalisation des travaux en 2021 et 2022 pour un ensemble de 29 sites d'aménagements.



Concertation autour du Vair à Autigny-la-Tour (88)



Concertation autour du Vair à Harchéchamp (88)

AMÉNAGEMENT DES SEUILS DE LA MEUSE MÉDIANE



Un seuil est une construction humaine barrant tout ou partie d'un cours d'eau afin de permettre l'exploitation de l'eau (ex : prélèvement d'eau, alimentation d'un canal de dérivation, exploitation de force motrice ...). Aujourd'hui, la plupart de ces ouvrages, fortement dégradés pour certains, ont perdu leur vocation initiale mais continuent à influencer les milieux où ils sont implantés (ils altèrent l'écoulement naturel de l'eau, empêchent la libre circulation des poissons et des sédiments...).

Le projet d'aménagement des seuils de la Meuse médiane comprend 8 seuils, répartis sur deux communautés de communes du sud meusien.

Les objectifs du projet d'aménagement des seuils de la Meuse médiane sont :

- 🔴 De diminuer l'impact des seuils sur le Fleuve,
- 🔴 De préserver les enjeux humains et écologiques situés sur les bras,
- 🔴 De préserver et/ou d'améliorer les écosystèmes liés au Fleuve.

2019 a été l'année de l'obtention des autorisations administratives de réaliser les travaux. En effet, l'enquête publique a eu lieu du 11 au 26 juin 2019, et l'arrêté définitif signé du Préfet a été obtenu fin septembre.

La fin de l'année a été consacrée à la reprise du Projet sur le site de Chatipré, pour répondre à une demande du propriétaire du site et baisser le coût des aménagements, ainsi qu'à la finalisation du plan de financement de la phase travaux. La communauté de communes du Sammiellois a validé le projet définitif et le plan de financement de la phase travaux le 16 décembre 2019.



Vannage sur le bras de dérivation à Chatipré

Panneau d'information de l'enquête publique, site de Chatipré (juin 2019)



	Taux	Montant (en €)
Agence de l'Eau Rhin Meuse	78%	475 179
FEDER (fonds Européens)	10%	60 920
Région	5%	30 460
Département 55	2%	12 184
CdC Sammiellois	5%	30 460
TOTAL	100%	602 204

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET RESTAURATION DES COURS D'EAU DU PAYS SEDANAIS

Ardenne Métropole a délégué une partie de la compétence GEMAPI à l'EPAMA, entre autres pour la réalisation de l'opération de protection contre les inondations et de restauration / renaturation des cours d'eau du Pays Sedanais.

Après la signature de la convention de délégation le 21 janvier 2019, l'EPAMA s'est saisi du dossier pour définir le besoin et le contenu précis de l'opération avec les élus locaux réunis au sein du comité de pilotage. Des prospections de terrain ont permis de préciser les enjeux et le marché de maîtrise d'œuvre a été publié au mois d'octobre. Après l'analyse des offres reçues, c'est le bureau d'études Egis Eau qui a été retenu pour accompagner l'EPAMA dans la réalisation de ce projet. Ses prestations commenceront en janvier 2020.



Prospection sur la Givonne



Confluence du ruisseau de Frenois avec la Meuse



Ruisseau la Vrigne



Concertation à Wadelincourt

PROJET D'AMÉNAGEMENTS DE GESTION DES ÉCOULEMENTS À CONTREXÉVILLE

Le projet AGECE a été initié par la commune de Contrexéville pour répondre au double objectif de protection contre les inondations et de restauration de la qualité écologique des milieux. Le transfert de la compétence GEMAPI aux communautés de communes a amené la communauté de communes Terre d'Eau à porter le projet. Celle-ci l'a délégué à l'EPAMA, chargé de finaliser la phase de conception puis de réaliser les travaux.

L'année 2019 a permis de rencontrer les différents acteurs du projet : élus, maître d'œuvre, partenaires techniques et financiers, propriétaires. Elle a également été l'occasion de solliciter un certificat de projet de la part des services instructeurs. Celui-ci a pour but de recenser les mises à jour nécessaires du dossier, compte-tenu de l'évolution de la réglementation des dernières années.

De nouvelles études ont ainsi été commandées telles qu'une étude paysagère et une étude environnementale afin de compléter les données disponibles.

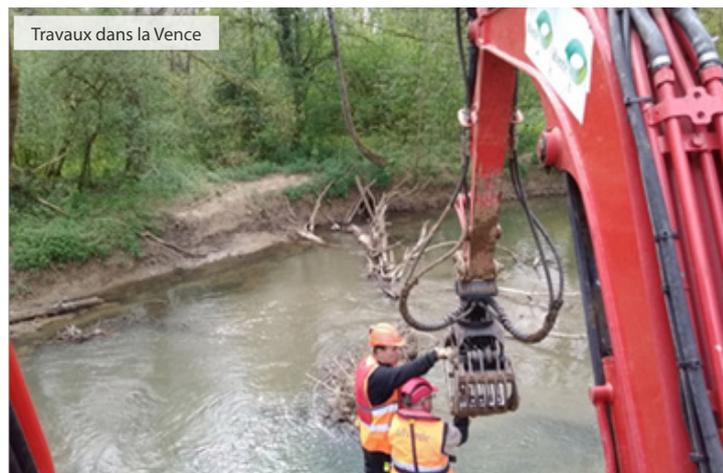


PROGRAMME D'AIDE AU BON ENTRETIEN DES RIVIÈRES

Démarré en 2015 par l'ancien Syndicat Intercommunal d'Études et de Travaux pour l'Aménagement de la Vence (SIETAV), le programme d'Aide au Bon Entretien des Rivières (ABER) s'est conclu par la réalisation de la dernière tranche d'entretien au printemps. Il tenait à cœur à la communauté de communes des Crêtes Préardennaises et à Ardenne Métropole, d'achever ce programme centré sur la Vence et qui s'est focalisé sur les communes de Saint-Marceau, la Francheville et Charleville-Mézières.

Cette action a été portée par l'EPAMA-EPTB Meuse et s'inscrit dans le cadre d'une délégation d'opération convenue entre les deux collectivités concernées. L'entretien réalisé s'est soldé par l'enlèvement de plusieurs embâcles, tout en gardant à l'esprit de conserver une gestion raisonnée de la ripisylve.

Le coût de cette dernière tranche s'élève à 32 969 € HT, financé à 50% par une aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

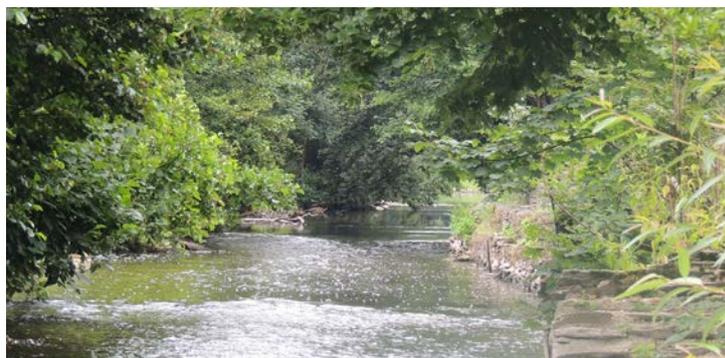


PROJET DE RESTAURATION DE LA SEMOY

Le projet de restauration de la Semoy concerne des aménagements de restauration écologique (diversification des écoulements, renaturation du lit, suppression d'ouvrages, plantation de ripisylve,...), sur la Semoy et ses principaux affluents.

Il a été confié par délégation à l'EPAMA en fin d'année 2018, au titre de l'alinéa 8 de la GEMAPI. En 2019, les financements initialement prévus pour la communauté de communes ont été retransférés à l'EPAMA. Un COTECH et un COPIL ont été organisés pour affiner les solutions techniques qui avaient été proposées en phase d'Avant Projet, et définir les modalités de prise en compte des demandes des élus pour la phase de PROjet.

Les photos : la Semois au moulin de Navaux, à Thilay (08)



PROJET D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS

Ruisseau de la Dieue (55)



Ce projet comprend des opérations de restauration des cours d'eau (diversification des écoulements, replantation et entretien de ripisylve, mise en place de clôtures, abaissement ou suppression d'ouvrages,...), sur la Meuse et ses affluents dans le secteur de la « Meuse médiane » (autour de la ville de Saint Mihiel).

Il a été lancé par les trois communautés de communes en groupement de commande en 2014. Suite à la volonté de la communauté de communes du sammiellois de confier ce projet en délégation à l'EPAMA, l'EPAMA a rencontré en 2019 les deux autres communautés de communes pour faire le point sur leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis de ce projet. Finalement, les deux autres communautés de communes ont également délégué ce projet à l'EPAMA en fin d'année 2019.

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES

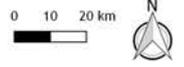
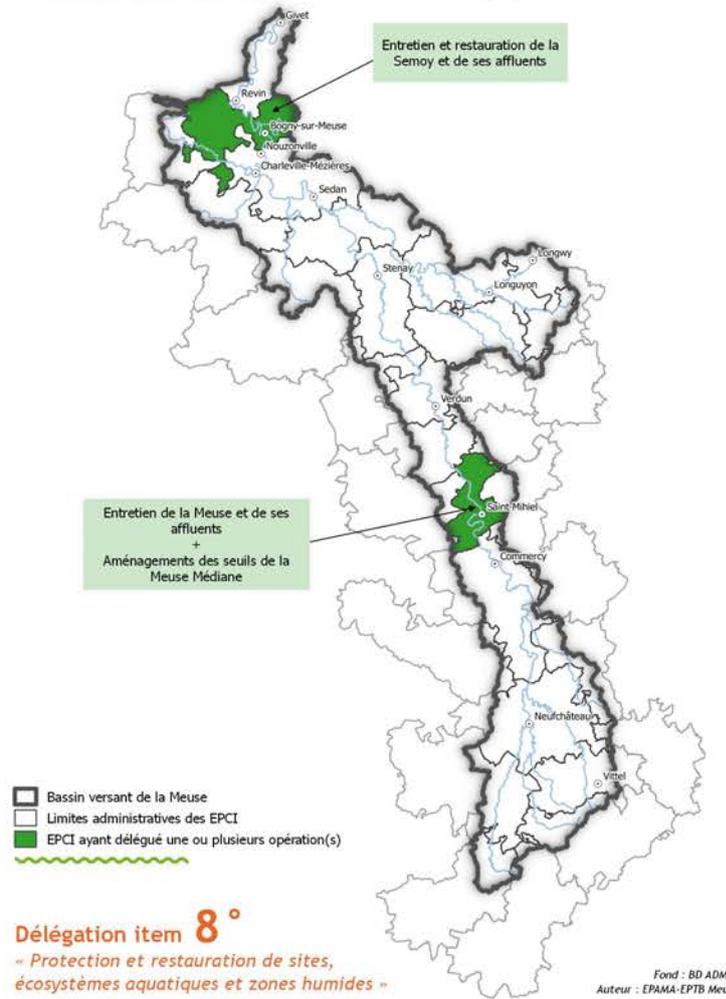
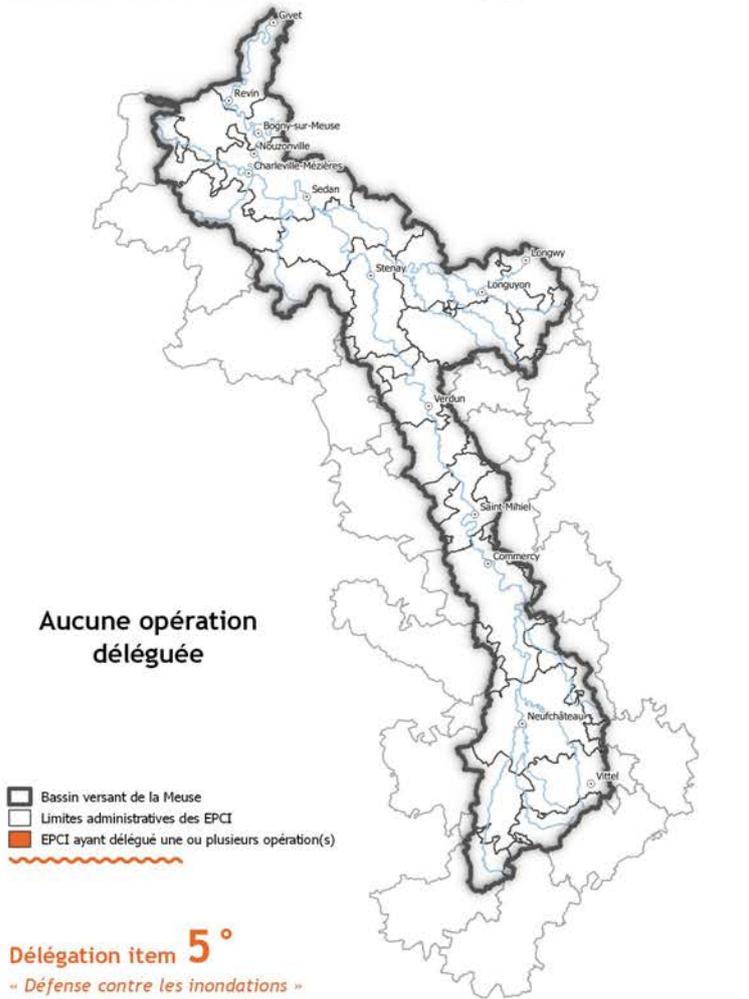
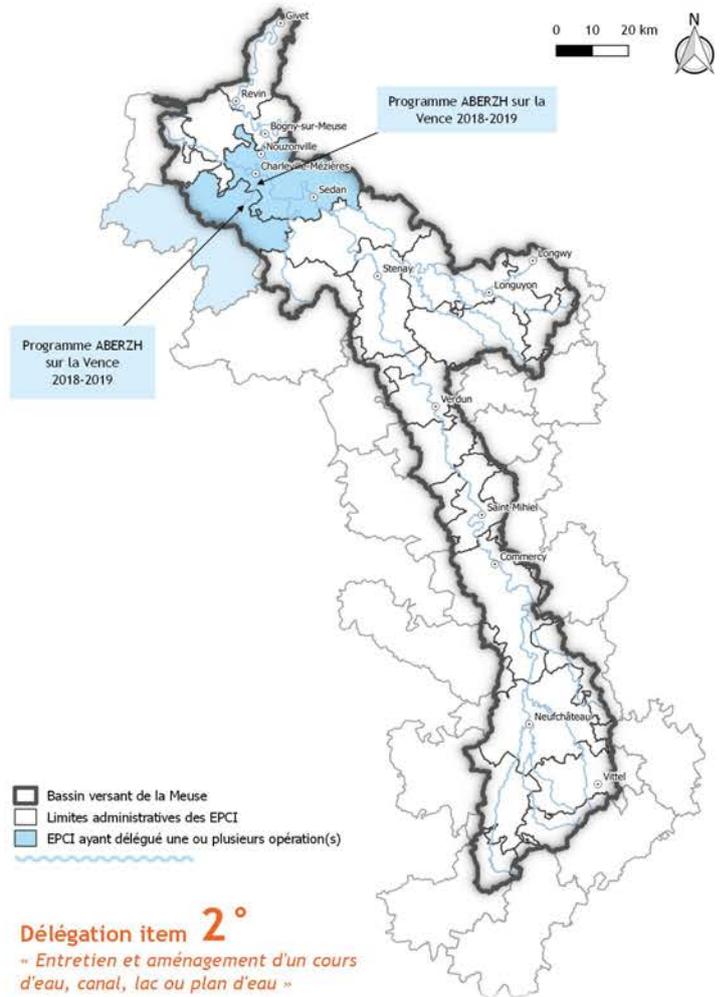
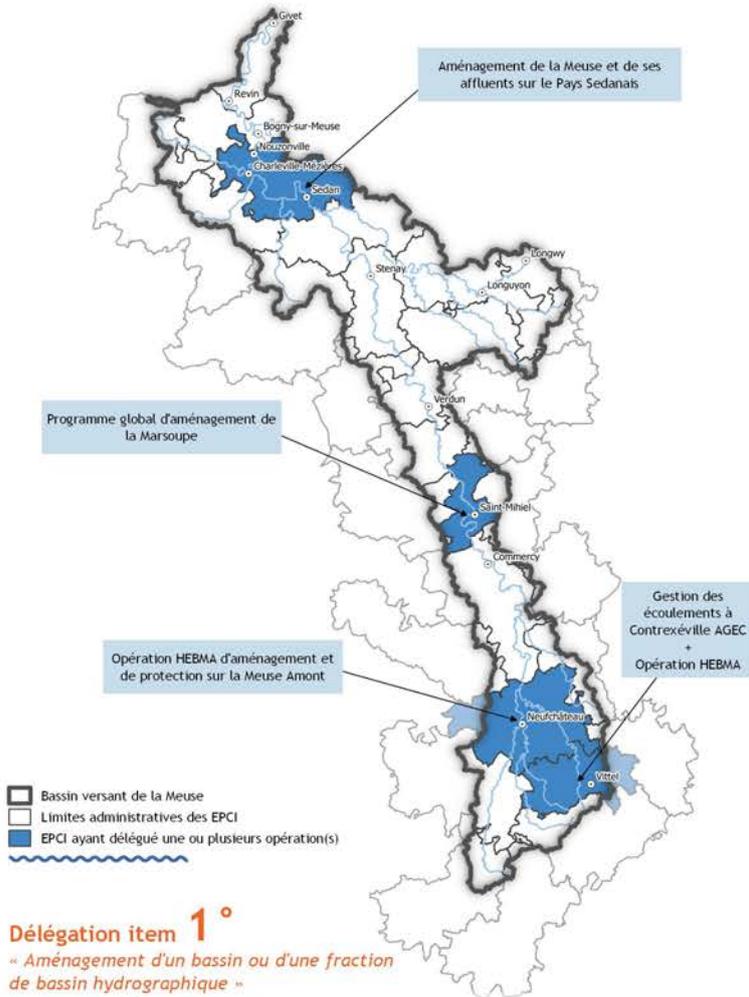
Avec l'entrée en vigueur de la GEMAPI, plusieurs collectivités ont sollicité l'EPAMA pour lui confier des projets en délégation de compétence.

Alinéa de la GEMAPI délégué	Collectivité délégante	Projet(s) visé(s)
1° « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique »	Ardenne Métropole	Protection du Pays Sedanais
	Communauté de communes de l'Ouest Vosgien	HEBMA
	Communauté de communes Terres d'eau	HEBMA Aménagement et Gestion des écoulements de Contrexéville
	Communauté de communes du Sammiellois	Aménagements hydrauliques et environnementaux de la Marsoupe
	Communautés de Communes Ardenne Rives de Meuse, Vallées et Plateau d'Ardenne, Crêtes Préardennaises, Ardenne Métropole	Projet globalisé Meuse Aval (PGMA)
2° « Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau »	Ardenne Métropole	Entretien de la Vence - Tranche 2019
	Communauté de communes des Crêtes Préardennaises	Entretien de la Vence - Tranche 2019
8° « Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »	Communauté de communes du Sammiellois	- Projet d'aménagement des seuils - Entretien et restauration de la Meuse et de ses affluents
	Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne	Programme de restauration de la Semoy et de ses affluents



Opérations déléguées dans le cadre de la compétence GEMAPI (L.2111-7 du Code de l'Environnement)

Année 2019

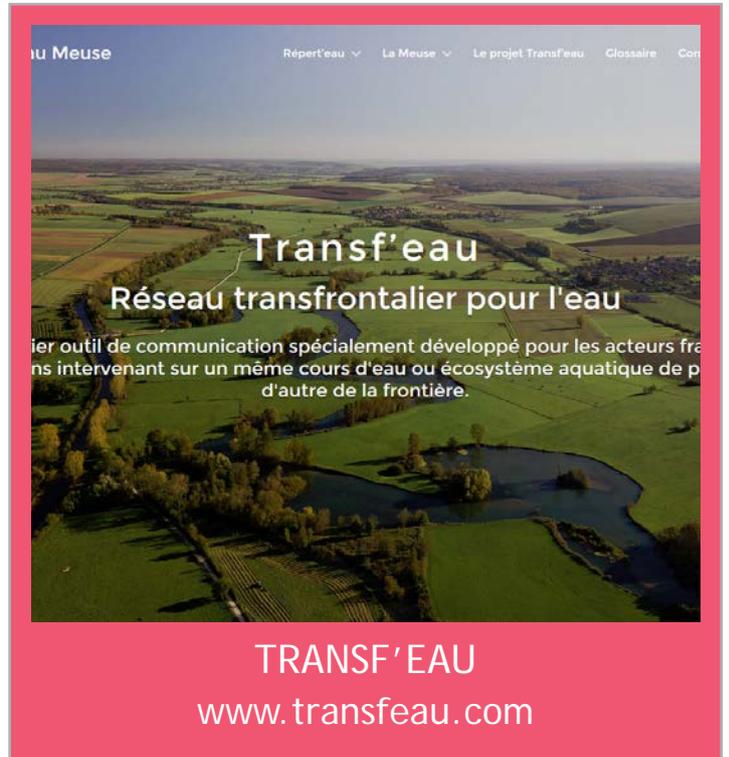


LES SITES WEB DE L'EPAMA



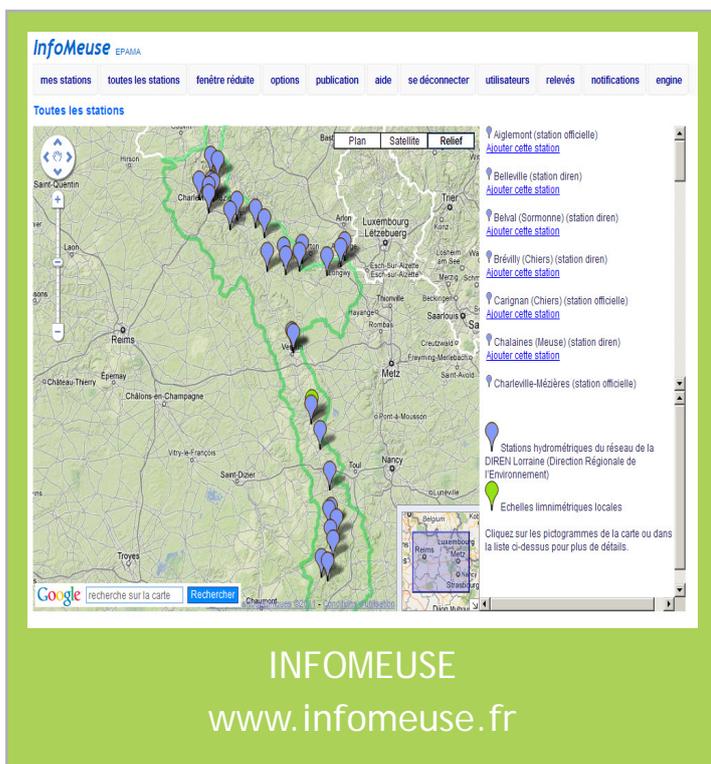
The screenshot shows the EPAMA website with a blue header and a white main area. The EPAMA logo is in the top left. The main content features a large image of a river with a bridge and the text "Toute l'actualité". Below this, there are two news items: "Enquête publique HEBMA" dated 03 juillet 2020 and "Projet des se Médiante - En du 11 au 26 j" dated 28 mai 2019. A navigation bar at the bottom shows page numbers 1, 2, 3, and 30.

SITE INSTITUTIONNEL
www.epama.fr



The screenshot shows the Transf'eau website with a red header and a white main area. The EPAMA logo is in the top left. The main content features a large image of a river landscape with the text "Transf'eau Réseau transfrontalier pour l'eau". Below this, there is a paragraph: "ier outil de communication spécialement développé pour les acteurs fra ns intervenant sur un même cours d'eau ou écosystème aquatique de p d'autre de la frontière."

TRANSF'EAU
www.transfeau.com



The screenshot shows the Infomeuse website with a green header and a white main area. The EPAMA logo is in the top left. The main content features a map of the Meuse river basin with several blue location pins. To the right of the map is a list of stations with their names and "Ajouter cette station" links. Below the map is a search bar and a "Rechercher" button.

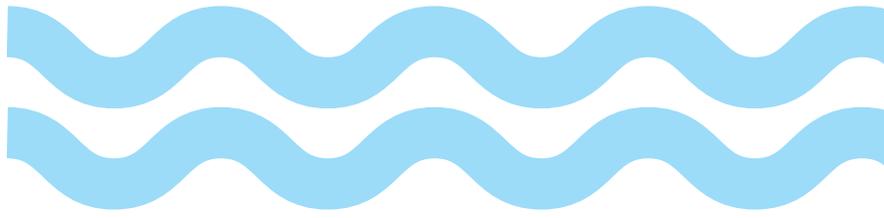
INFOMEUSE
www.infomeuse.fr



The screenshot shows the EPAMA Facebook page with a blue header and a white main area. The EPAMA logo is in the top left. The main content features a large image of a river with a boat. Below this, there is a "À propos" section with a map and contact information: "26 avenue Jean Jaurès Charleville-Mézières", "Appeler 03 24 33 49 02", and "http://www.epama.fr".

FACEBOOK
www.facebook.com/eptbmeuse

ON Y ÉTAIT...



Fête de la nature à Montmédy (54), le 19 mai



Marche de la Semoy, les 21 et 22 septembre



Présentation sur la Péniche Grand-Est, le 19 juillet



Fête de l'Abeille à Grand-Failly (54), le 19 mai

GLOSSAIRE



Bassin versant : un bassin versant est l'espace drainé par un cours d'eau et ses affluents. L'ensemble des eaux qui tombent dans cet espace convergent vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan.

Biodiversité : la biodiversité est l'ensemble des êtres vivants de la planète ainsi que des interactions qui les relient entre eux.

CIM : Commission Internationale de la Meuse.

La CIM a été créée en 2002 par la signature de l'Accord international sur la Meuse (Accord de Gand). L'objectif de l'Accord est d'arriver à une gestion durable et globale de l'eau du district hydrographique de la Meuse.

Crue centennale : il s'agit d'une crue dont la probabilité d'apparition est de 1 sur 100 pour chaque année.

Décaissement : action d'ôter une partie des matériaux du lit de la rivière afin d'augmenter l'espace permettant son écoulement et donc d'abaisser les hauteurs d'eau localement en cas de crues.

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Services déconcentrés du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

EPAGE : Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux.

Un EPAGE est un groupement de collectivités territoriales constitué en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant en vue d'assurer la prévention des inondations et des submersions marines ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

EPCI-FP : Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun.

FDPMA : Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

C'est une structure associative départementale ayant un caractère d'établissement d'utilité publique et qui a pour mission l'encadrement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques d'un département.

Gouvernance (de l'eau) : organisation entre les usagers pour une meilleure gestion et utilisation de la ressource «eau».

Grand cycle de l'eau : vie et chemin complets d'une goutte d'eau, du nuage à l'océan, et du renouvellement de la ressource.

Laisse de crue : trace laissée par le niveau des eaux fluviales ou marines les plus hautes (marques sur les murs, déchets accrochés aux branches).

Modèle / modélisation hydraulique : reproduction informatique simplifiée d'un cours d'eau et de sa vallée inondable.

Mosan : gentilé des habitants du bassin versant de la Meuse.

Adjectif de ce qui est du bassin versant de la Meuse.

Pédologie : science qui étudie les caractères chimiques et physiques des sols.

PPRI : Plan de prévention du risque inondation.

C'est un document destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face.

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

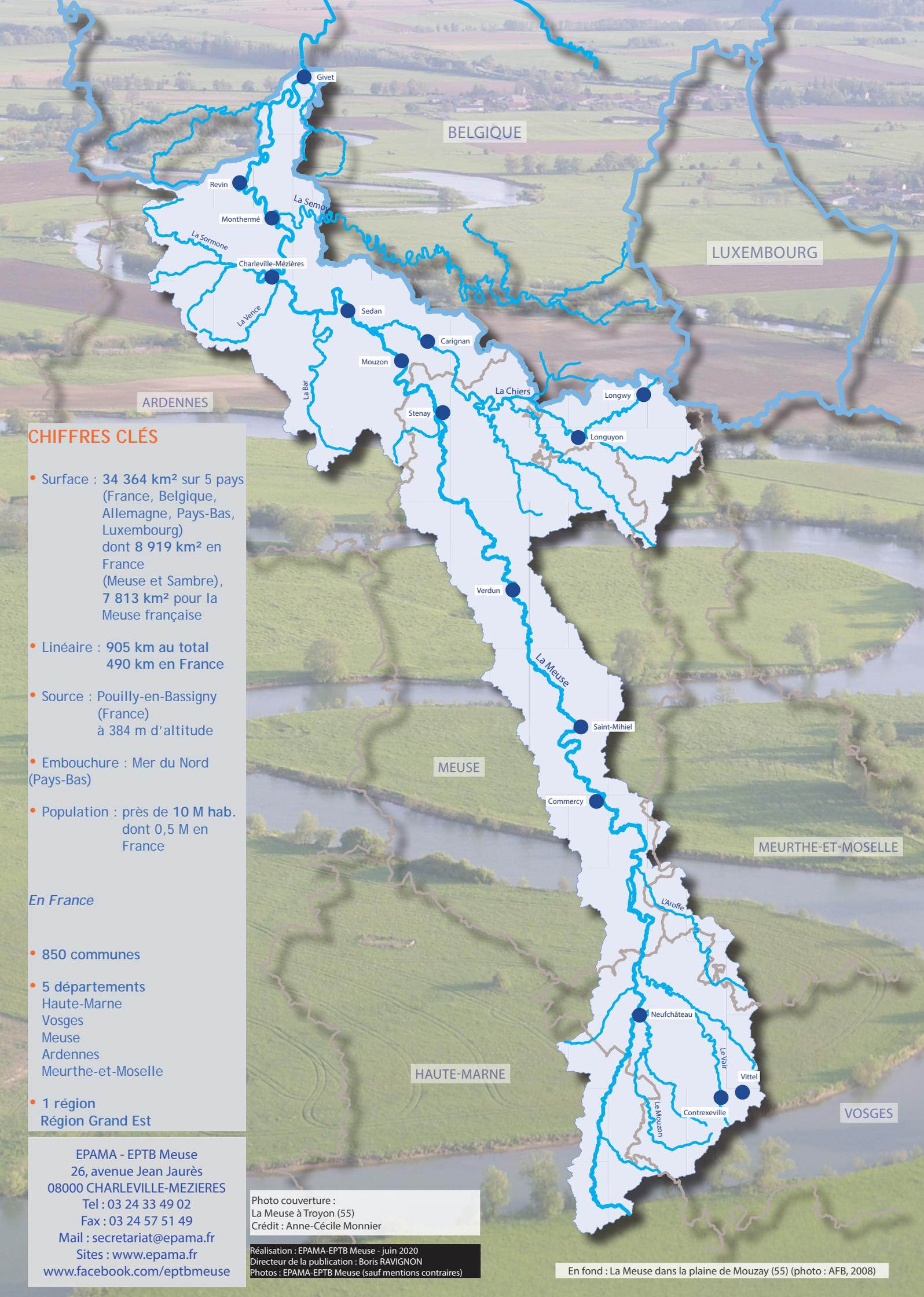
C'est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992 visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

TRI : Territoire à risques importants d'inondation.

Territoire constitué de communes entières où les enjeux humains, sociaux et économiques potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants.

Zone de surstockage / ZRDC (zone de ralentissement dynamique des crues) : c'est un ouvrage qui permet d'écrêter une crue (ou de la ralentir dynamiquement) en surinondant une zone déjà inondée initialement.

Zone humide : site gorgé d'eau tout ou partie de l'année. La zone humide joue un rôle majeur en termes de cycle de l'eau, de cycle du carbone et de biodiversité.



CHIFFRES CLÉS

- Surface : 34 364 km² sur 5 pays (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) dont 8 919 km² en France (Meuse et Sambre), 7 813 km² pour la Meuse française
- Linéaire : 905 km au total 490 km en France
- Source : Pouilly-en-Bassigny (France) à 384 m d'altitude
- Embouchure : Mer du Nord (Pays-Bas)
- Population : près de 10 M hab. dont 0,5 M en France

En France

- 850 communes
- 5 départements Haute-Marne Vosges Meuse Ardennes Meurthe-et-Moselle
- 1 région Région Grand Est

EPAMA - EPTB Meuse
 26, avenue Jean Jaurès
 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
 Tel : 03 24 33 49 02
 Fax : 03 24 57 51 49
 Mail : secretariat@epama.fr
 Sites : www.epama.fr
 www.facebook.com/eptbmeuse

Photo couverture :
 La Meuse à Troyon (55)
 Crédit : Anne-Cécile Monnier

Réalisation : EPAMA-EPTB Meuse - juin 2020
 Directeur de la publication : Boris RAVIGNON
 Photos : EPAMA-EPTB Meuse (sauf mentions contraires)

En fond : La Meuse dans la plaine de Mouzey (55) (photo : AFB, 2008)